

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 11 avril 2022, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire  
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Danny BOUCHARD,  
Madame Cindy VIGNOLA,  
Monsieur Daniel BERGERON.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Bernard DUPONT,  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;  
PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2.- Résolution – adoption du procès-verbal;
- 3.- Résolution – adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour la nomination d'un maire suppléant;
- 5.- Résolution pour mettre fin à la probation de Monsieur Éric Lemonde, contremaître aux Services techniques;
- 6.- Résolution pour accepter les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;
- 7.- Résolution – Proposition de règlement à l'amiable – Réclamation – Services de génie-conseil pour la construction de l'usine d'eau potable;
- 8.- Résolution pour demander à la Commission de toponymie du Québec l'ajout de toponymes sur le territoire de la Ville de Fermont;
- 9.- Résolution pour accepter l'offre de service de Siemens pour la correction des déficiences sur les systèmes incendies;
- 10.- Résolution pour autoriser l'achat d'une porte double pour le Club de poids et haltères de Fermont;
- 11.- Résolution pour accepter la soumission de la compagnie Chemco pour l'achat de sulfate ferrique;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

- 12.- Résolution pour amender la résolution R22-01-06 « Résolution pour mandater un consultant externe pour la dotation du poste de conseiller en ressources humaines »;
- 13.- Résolution pour accepter l'offre de service de l'entreprise Revolt Électrique inc. pour l'achat d'éclairage LED pour l'hôtel de ville et le centre de formation;
- 14.- Résolution pour autoriser la participation de M. Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, au colloque annuel 2022 en travaux publics de l'ATPA;
- 15.- Résolution pour autoriser l'embauche de deux chargés à l'entretien pour le service Immeubles et projets;
- 16.- Résolution pour adopter le premier projet de règlement numéro 476 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Fermont;
- 17.- Résolution pour adopter le premier projet de règlement numéro 477 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage et les cédules (usages et normes) afin de créer la zone industrielle I01-082 à même la zone R02-061 qui en sera ainsi réduite;

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 479 AMENDANT L'ARTICLE 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306  
RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
FERMONT

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 18.- Résolution – fermeture de la séance.

**R22-04-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**R22-04-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent le procès-verbal, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-04-03**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2022, au montant de **1 621 111,14 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 04-22**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

► 1 621 111,14 \$

**Paiements internet : 3736 à 3765** **386 073,13 \$**

**Paiements par chèque : 26474 à 26519; 26523 à 26576** **495 436,81 \$**

**Paiements par Transphère : S10788; S10790 à S10858** **406 488,96 \$**

**Chèques de moins de 1 000 \$** **25 905,20 \$**

**Chèques de plus de 1 000 \$** **1 262 093,70 \$**

**1 287 998,90 \$**

**Dépôts de paies # 09 à 13** **333 112,24 \$**

**GRAND TOTAL** **1 621 111,14 \$**

*Sandra Gagnon*

\_\_\_\_\_  
Sandra GAGNON,  
Trésorière.

**R22-04-04**

**RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseiller Danny BOUCHARD soit et est par la présente nommé maire SUPPLÉANT, pour une période de quatre mois, tel que stipulé à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-04-05**

**RÉSOLUTION POUR METTRE FIN À LA PROBATION DE MONSIEUR ÉRIC LEMONDE CONTREMAÎTRE AUX SERVICES TECHNIQUES**

Considérant l'embauche de Monsieur Éric Lemonde au poste de contremaître aux Services techniques en vertu de la résolution R21-09-14 adoptée le 13 septembre 2021;

Considérant que cette embauche était assortie d'une période de probation de six (6) mois devant prendre fin le 13 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ENTÉRINER la recommandation de M. Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, de mettre fin, le 11 avril 2022, à la période de probation de six (6) mois de M. Éric Lemonde au poste de contremaître des Services techniques à la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**R22-04-06**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Fermont confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et qu'elle confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

QUE la Ville de Fermont s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Fermont s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Fermont s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité;

ADOPTÉE

R22-04-07

**RÉSOLUTION – PROPOSITION DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE –  
RÉCLAMATION – SERVICES DE GÉNIE-CONSEIL POUR LA  
CONSTRUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres effectué par la Ville de Fermont en mars 2014 selon le « Devis d'appel d'offres de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux-Mise aux normes des installations de production d'eau potable (VF-49153-002) » (ci-après « Devis »);

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus, les services professionnels d'**Axor Experts-Conseils inc.** (ci-après « Axor ») ont été retenus (ci-après « Contrat »);

CONSIDÉRANT qu'**Axor** réclame un montant additionnel de 128 024,66 \$ pour différents services professionnels supplémentaires rendus dans le cadre du Contrat;

CONSIDÉRANT que FNX-INNOV inc. (ci-après « FNX ») est aux droits d'Axor et assume ses obligations dans le cadre du Devis;

CONSIDÉRANT les récentes discussions entre FNX, la direction générale actuelle et précédente de la Ville, l'ingénieur conseil au dossier et les conseils et opinions de notre conseiller juridique;

CONSIDÉRANT QUE la réclamation initiale d'Axor a été ajustée par FNX à 57 000 \$ suivant diverses analyses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale de la Ville et du conseiller juridique représentant la Ville de régler à l'amiable ladite réclamation au montant de 57 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'APPROUVER la proposition de règlement à l'amiable de la réclamation d'Axor\FNX pour une somme au montant de 57 000 \$ en capital, intérêts, taxes et frais, conditionnellement à ce qu'une transaction avec les clauses usuelles en semblable matière y incluant une quittance complète, totale et finale intervienne entre les parties quant à cette réclamation et aussi pour le Contrat octroyé à Axor\FNX dans le cadre du Devis;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

DE POURVOIR à la présente dépense en l'affectant au poste budgétaire 22-412-00-722;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R22-04-08**

**RÉSOLUTION POUR DEMANDER À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC L'AJOUT DE TOPONYMES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a une nouvelle signature corporative incluant un nouveau logo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont remplacera les plaquettes des noms des voies de circulation sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'une recherche auprès de la base de données de la Commission de toponymie du Québec révèle que les noms « Boulevard Jean-Claude-Ménard », « Rue de l'Hématite », « Rue De La Salle » et « Rue Jolliet » ne sont pas répertoriés pour le territoire de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Claude Ménard a été le premier maire de la Ville de Fermont et maire de 1974 à 1987 et qu'il y a lieu d'honorer sa contribution historique au développement de la Ville et de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'hématite est une espèce minérale composée principalement d'oxyde de fer; ce composé minéral est le fondement de l'exploitation minière qui caractérise Fermont, soit le fer (Fe, # 26 au tableau périodique des éléments);

CONSIDÉRANT QUE Louis Jolliet est un grand explorateur de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT QUE René-Robert Cavelier de La Salle est un grand explorateur de l'Amérique du Nord;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie du Québec l'ajout des toponymes « Boulevard Jean-Claude-Ménard », « Rue de l'Hématite », « Rue De La Salle » et « Rue Jolliet » sur le territoire de la Ville de Fermont, tel que montré en annexe de la présente;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-04-09**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE SIEMENS POUR LA CORRECTION DES DÉFICIENCES SUR LES SYSTÈMES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Siemens a obtenu un contrat avec la Ville de Fermont en 2021 suite à un appel d'offres sur invitation pour l'inspection annuelle complète des systèmes incendies;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection, des déficiences ont été soulevées et doivent être corrigées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Siemens;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Siemens au montant de 3 123,01 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R22-04-10**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE PORTE DOUBLE POUR LE CLUB DE POIDS ET HALTÈRES DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la porte actuelle du Club de poids et haltères de Fermont ne permet pas d'entrer ou de sortir de gros équipements de par son étroitesse;

CONSIDÉRANT QU'une porte double permettra de faciliter l'évacuation en cas d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de l'entreprise Roland Tremblay et fils;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de monsieur Germain Hovington, contremaître;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER l'achat d'une porte double au montant de 3748,19 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Germain Hovington, contremaître, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R22-04-11**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE LA COMPAGNIE CHEMCO POUR L'ACHAT DE SULFATE FERRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de trois fournisseurs différents pour l'achat de 96 000 kg de sulfate ferrique;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres, la Ville de Fermont a reçu seulement une soumission, soit :

CHEMCO                      0,43 \$/kg

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la soumission de la compagnie CHEMCO au montant de 0,43 \$/kg;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R22-04-12**

**RÉSOLUTION POUR AMENDER LA RÉSOLUTION R22-01-06 « RÉSOLUTION POUR MANDATER UN CONSULTANT EXTERNE POUR LA DOTATION DU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES »**

CONSIDÉRANT QU'il était prévu de procéder à l'évaluation de potentiel pour un maximum de trois candidats pour la dotation du poste de conseiller en ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE suite aux candidatures reçues et aux pré-entrevues, le comité de dotation a cru bon de procéder à l'évaluation de potentiel pour plus de candidats;

CONSIDÉRANT QUE les heures de travail de la consultante ont dû être bonifiées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AMENDER la résolution R22-01-06 afin de bonifier le montant maximal de la rémunération de la consultante à 21 700 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-04-13**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE L'ENTREPRISE REVOLT ÉLECTRIQUE INC. POUR L'ACHAT D'ÉCLAIRAGE LED POUR L'HÔTEL DE VILLE ET LE CENTRE DE FORMATION**

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage de l'hôtel de ville et du centre de formation est à refaire;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de procéder à l'installation de luminaires au LED;

CONSIDÉRANT QUE des subventions d'Hydro-Québec seront reçues pour réaliser le projet pour un montant de 3 561 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la soumission de Revolt électrique Inc.;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'achat de luminaires au LED à l'entreprise Revolt Inc. pour un montant de 17 477 \$ taxes incluses;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R22-04-14**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PARTICIPATION DE M. OLIVIER BOUCHARD, DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, AU COLLOQUE ANNUEL 2022 EN TRAVAUX PUBLICS DE L'ATPA**

CONSIDÉRANT le Colloque 2022 de l'ATPA ayant lieu à Lévis du 19 au 21 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la programmation dudit congrès;

CONSIDÉRANT la pertinence que M. Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, participe audit colloque;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la participation de M. Olivier Bouchard, directeur des Services techniques, au colloque annuel 2022 en travaux publics de l'ATPA;

QUE la Ville assume les dépenses relatives à l'inscription, aux déplacements et aux frais de séjour dans le cadre dudit colloque, selon les politiques en vigueur à la Ville de Fermont;

DE POURVOIR à ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R22-04-15**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE DEUX CHARGÉS À L'ENTRETIEN POUR LE SERVICE IMMEUBLES ET PROJETS**

CONSIDÉRANT le nouveau service Immeubles et projets créé le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT l'achat de 11 maisons supplémentaires sur la rue des Mélèzes;

CONSIDÉRANT QUE la main-d'œuvre actuelle ne permet pas de réaliser tous les projets prévus et l'entretien des bâtiments existants;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy Vignola

APPUYÉ par le conseiller Daniel Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Étienne Bergeron à procéder à l'affichage de deux postes de chargés à l'entretien pour le service Immeubles et projets;

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes;

QUE les recommandations d'embauches soient présentées aux membres du Conseil et adoptées par résolution lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE

**R22-04-16**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 476 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Caniapiscau a adopté, le 16 février 2022, le règlement 121 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, en ajoutant un nouveau secteur à inclure dans le périmètre urbain sous l'affectation urbaine;

CONSIDÉRANT QUE cette modification apportée au schéma d'aménagement et de développement entraîne pour la Ville des obligations de conformité à l'égard de ses règlements et de son plan d'urbanisme conformément à la LAU;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour ce projet de règlement a été donné à la séance du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement sera soumis à une consultation publique conformément à l'article 109.2 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique sera tenue le 12 mai 2022, à 16 h à la salle du Conseil municipal de la Ville de Fermont, située au 100, Place Daviault, à Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 476 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

R22-04-17

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 477 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 165 DE FAÇON À MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE ET LES CÉDULES (USAGES ET NORMES) AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE I01-082 À MÊME LA ZONE R02-061 QUI EN SERA AINSI RÉDUITE**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Caniapiscou a adopté, le 16 février 2022, le règlement 121 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement, en ajoutant un nouveau secteur à inclure dans le périmètre urbain sous l'affectation urbaine;

CONSIDÉRANT QUE cette modification apportée au schéma d'aménagement et de développement entraîne pour la Ville des obligations de conformité à l'égard de ses règlements et de son plan d'urbanisme conformément à la LAU;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos d'adopter un projet de règlement pour amender le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage et les cédules (usages et normes) afin de créer la zone industrielle I01-082 à même la zone R02-061 qui en sera ainsi réduite;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour ce projet de règlement a été donné à la séance du 14 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement sera soumis à une consultation publique conformément à la LAU;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation publique sera tenue le 12 mai 2022 à 16 h à la salle du Conseil municipal de la Ville de Fermont, située au 100, Place Daviault, à Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Bergeron

APPUYÉ par le conseiller Danny Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 477 amendant le règlement de zonage numéro 165 de façon à modifier le plan de zonage et les cédules (usages et normes) afin de créer la zone industrielle I01-082 à même la zone R02-061 qui en sera ainsi réduite.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 479 AMENDANT L'ARTICLE 18 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FERMONT**

La conseillère Cindy VIGNOLA donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure il sera proposé d'adopter le règlement 479 amendant l'article 18 du règlement 306 relatif aux animaux sur le territoire de la Ville de Fermont;

QU'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie du projet de règlement.

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont

R22-04-18

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny Bouchard

APPUYÉ par la conseillère Cindy Vignola

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

ADOPTÉE

*Martin St-Laurent*

*Marie Philippe Couture*

---

MAIRE

---

GREFFIÈRE